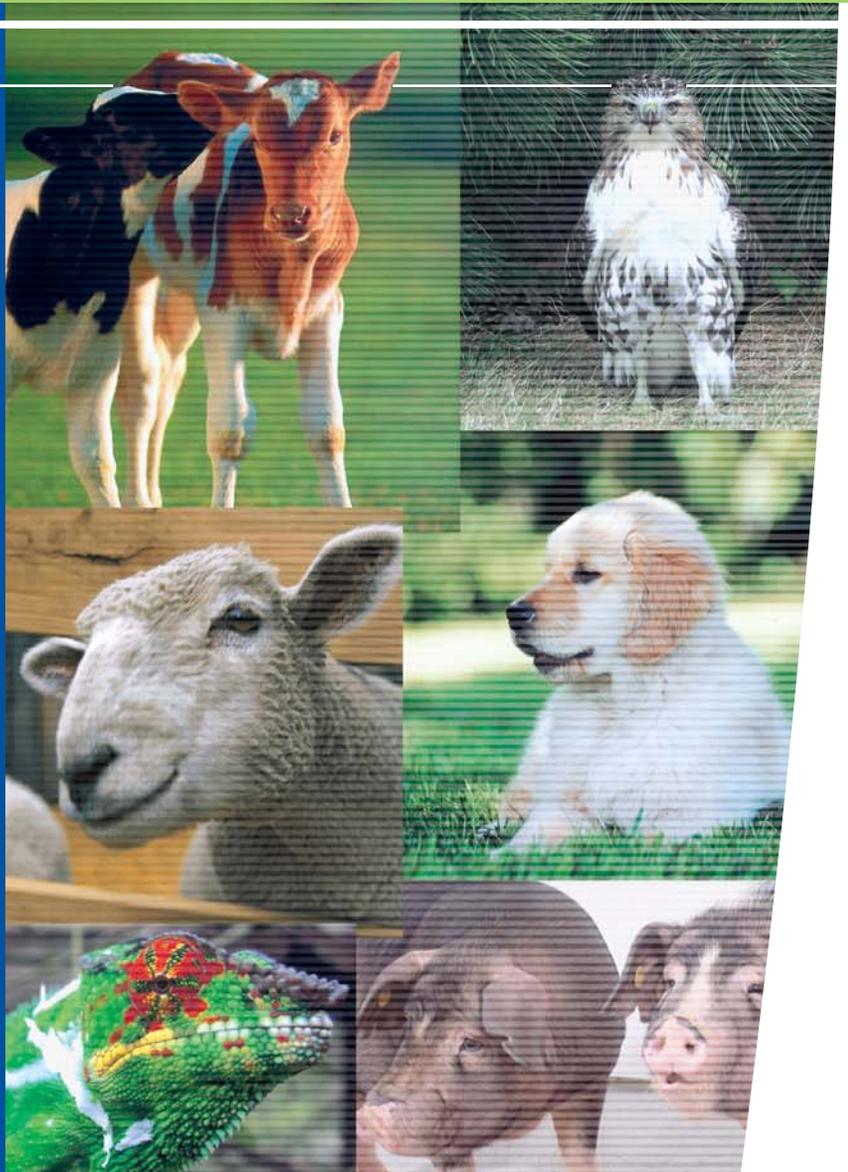




Rapport annuel 2004-2005



Ordre des médecins
vétérinaires du Québec

Québec, juin 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec m'a remis son rapport d'activités pour l'année 2004-2005.

Il est conforme au règlement concernant les normes sur la confection et le contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

St-Hyacinthe, juin 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et
responsable de l'application des lois
professionnelles du Québec

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons le rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'année 2004-2005.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,



Christiane Gagnon, D.M.V.

St-Hyacinthe, juin 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, à titre de présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de vous soumettre le rapport des activités de notre organisme pour l'année 2004-2005.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La présidente,



Christiane Gagnon, D.M.V.

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	C2
Énoncé de mission	C3
Rapport de la présidente	2
Rapport du directeur général et secrétaire	4
Administrateurs du Bureau, du comité administratif et structure administrative	5
Bureau et comité administratif.....	6
Médicaments	7
Reconnaissance du mérite	7
Rémunération	7
Rapport du syndic	8
Rapport du comité de discipline	10
Rapport du comité de révision	10
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes.....	10
Rapport de la direction des communications	11
Revue	11
Rapport du développement professionnel.....	12
Inspection professionnelle.....	13
Congrès.....	15
Admission	15
Spécialistes	16
Formation en médecine vétérinaire.....	16
Comités ad hoc	17
Incorporation professionnelle (Loi 169).....	17
Techniciens en santé animale	17
Conflits d'intérêts.....	17
Comité conjoint avec l'Ordre des pharmaciens du Québec	18
Tableau des membres	19
Statistiques	20
Rapport des vérificateurs	
États financiers et programme d'assurance responsabilité professionnelle	21

C'est avec grande satisfaction que l'Ordre présente aux instances gouvernementales et à ses membres le bilan de son exercice 2004-2005 qui clôt le mandat de trois ans de l'actuelle administration.

Surveillance de la qualité de l'exercice soutenue, présence publique active, gestion responsable, tels sont les axes majeurs sur lesquels s'est articulée la mission fondamentale de protection du public de l'Ordre.

Surveillance de l'exercice

Les rapports d'activités des divers comités et de l'administration générale témoignent de l'investissement continu des ressources de l'Ordre dans l'exercice diligent de ses responsabilités relatives, notamment à l'admission, à la pratique, à l'inspection professionnelle et à la discipline.

Il faut noter la création d'un nouveau poste de syndic adjoint en vue de répondre à la hausse significative de demandes d'enquête de la part d'un public éduqué et mieux informé de ses droits. De leur côté, la mise à jour continue des normes minimales d'exercice par le Comité d'inspection professionnelle, de même que la tenue d'une réunion annuelle d'orientation, visent à toujours mieux cibler les paramètres de la compétence tout en les ajustant à l'évolution des pratiques.

Les médicaments

L'Ordre exerce une vigilance constante sur toute question relative à l'usage, à la sécurité et à la réglementation des médicaments vétérinaires.

Outre la diffusion régulière d'articles et la tenue de conférences, l'Ordre a contribué au développement d'un guide canadien sur l'usage responsable des médicaments hors homologation et des préparations magistrales. Il s'est de plus investi de façon significative dans les travaux sur la refonte majeure en cours de la Loi fédérale sur les Aliments et Drogues.

Par ailleurs, un représentant du Bureau siège toujours activement au Comité sur la résistance aux antimicrobiens relevant du Groupe Qualité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec tandis qu'un poste de conseiller m'est attribué au sein du Comité avisier de la Direction des médicaments de Santé Canada.

État de la législation

Des travaux sont en cours avec l'Office des professions du Québec (OPQ) concernant la refonte du Code de déontologie, le projet de règlement sur l'exercice de la profession en société, l'autorisation d'actes aux techniciens en santé animale ainsi que la reconnaissance de nouvelles spécialités.



Soutien aux membres

Outre l'apport du service du Développement professionnel qui appuie les membres dans leurs nécessaires démarches de maintien de services de qualité, l'Ordre multiplie les moyens de communication et de formation avec les membres et les futurs membres :

- rencontres avec les membres en région pour mieux saisir les problématiques particulières;
- conférences aux étudiants sur l'éthique et la déontologie;
- organisation d'un congrès annuel rassembleur;
- production inédite d'un *Vétérinarius FLASH* électronique;
- production d'un journal bimensuel de nouvelles aux membres, sans compter la production, de concert avec la Faculté, d'une revue scientifique de haut calibre et de réputation internationale.

Il est à souligner le contenu original des publications de cet exercice : un numéro spécial sur les conférences du Congrès mondial de Buiatrie, événement couronné d'un grand succès tenu à Québec en juillet 2004 avec la collaboration substantielle de l'Ordre, et un numéro sur l'anesthésie des nouveaux animaux de compagnie.

Ces publications témoignent de l'engagement de l'Ordre envers ses membres à favoriser une formation continue à jour et pointue dans de multiples secteurs de pratique, même les moins fréquentés.

Rayonnement

À titre de présidente de l'Ordre, j'ai eu l'honneur et la responsabilité de participer au Comité de sélection du nouveau doyen de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Cette circonstance témoigne des liens privilégiés que l'Ordre maintient avec la seule faculté de médecine vétérinaire francophone en Amérique du Nord en vue de concourir à la sélection et à la formation de médecins vétérinaires compétents et aptes à répondre aux besoins de la société.

Présence publique et communautaire

L'Ordre a participé aux travaux du gouvernement du Québec sur un **Plan de développement durable** de la société québécoise en défendant devant le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un mémoire mettant en lumière l'importance de l'expertise vétérinaire dans l'identification de certaines problématiques et l'exploration de pistes de solutions.

Parmi les mesures proposées pour protéger la santé et la qualité de vie des citoyens, l'Ordre y rappelle la nécessité d'investir dans les réseaux d'épidémiosurveillance et dans la recherche, dont celle d'alternatives aux antibiotiques pour contrer la résistance aux antimicrobiens, et dans la surveillance des résidus médicamenteux dans l'environnement.

L'Ordre a aussi fait appel au soutien gouvernemental pour sauvegarder l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP), financièrement fragilisée, en vue de protéger la biodiversité et de maintenir une ressource sentinelle de la santé publique dans l'environnement.

La mise en vigueur en décembre 2004 des amendements à la **Loi sur la protection sanitaire des animaux** visant à accroître la sécurité et le bien-être des animaux couronne des années d'efforts investis par l'Ordre afin de convaincre le gouvernement de rendre opérationnelle une réglementation pourtant adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1993.

De concert avec plusieurs acteurs majeurs de la communauté vétérinaire et avec des partenaires du milieu, l'Ordre a directement contribué à la création

de l'organisme ANIMA Québec, responsable délégué de l'État dans l'application des nouvelles mesures législatives.

Dans la foulée des crises médiatiques liées aux événements causés par des « Pitbulls », l'Ordre a entrepris des démarches auprès du **Bureau d'assurance du Canada (BAC)** pour travailler de concert à identifier les chiens dangereux, dans une perspective de protection du bien-être animal, mais aussi de la santé publique. L'objectif de cette collaboration vise à contenir de façon intelligente la problématique sociale des chiens mordeurs et à prévenir la garde irresponsable des chiens dangereux.

Dans le respect de sa législation, l'Ordre collabore volontiers et activement avec les instances gouvernementales fédérales et provinciales **aux plans, aux mesures internationales de contrôle et aux exercices de prévention, en cas de catastrophe sanitaire appréhendée**, telle l'éclosion d'une maladie animale exotique.

Remerciements aux administrateurs sortants et félicitations à la nouvelle administration

Je remercie tout particulièrement chacun des administrateurs sortants pour leur jugement éclairé, leur discipline, leur engagement soutenu envers la profession et surtout pour leur attachement primordial à la mission de l'Ordre dont ils ont été les sûrs gardiens pendant toutes ces années.

Le nouveau Bureau reflète un heureux mélange d'anciens et de nouveaux administrateurs issus de plusieurs secteurs de la profession. Cette nouvelle équipe détient les atouts pour répondre aux exigences de la mission de l'Ordre et relever les défis de la profession vétérinaire.



Dre Christiane Gagnon
Présidente

DIRECTION GÉNÉRALE

L'abondante information présentée dans ce rapport annuel illustre l'étendue et la diversité des actions de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au cours de l'année 2004-2005. C'est avec engagement et motivation que toutes les ressources de l'organisation ont uni leurs efforts pour mettre en application les orientations et décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale des membres. Sans négliger sa mission première et son mandat légal de protection du public, l'Ordre s'est affairé à relever les défis avec rigueur et détermination et c'est avec énormément de satisfaction qu'il vous en présente les résultats.

Le *Code de déontologie des médecins vétérinaires*, paru dans la Gazette officielle au début de mars 2004, a dû faire l'objet de modifications à la suite de négociations avec les représentants de l'Office des professions du Québec (OPQ). La mise en vigueur des nouvelles dispositions s'officialisera à la suite des approbations gouvernementales. D'autre part, le projet de règlement autorisant l'exercice de la profession vétérinaire au sein d'une société a également nécessité plusieurs échanges avec les représentants de l'OPQ. Ces derniers analysent actuellement la dernière version soumise par l'Ordre. Les projets de règlements d'autorisation d'actes aux techniciens en santé animale ainsi que la reconnaissance de nouvelles spécialités sont toujours en attente d'approbations avant leur adoption finale.

Les activités de développement professionnel ont été réalisées comme prévu. Qu'il s'agisse de l'admission à l'exercice, de l'inspection professionnelle, de la tenue du congrès ou de l'application des normes minimales d'exercice, tous les efforts ont été déployés pour garantir de hauts niveaux de qualité.

En sus du volet de protection du public assumé par le service du développement professionnel, toutes les activités disciplinaires et celles du syndicat ont été assumées en totalité.

L'évolution des communications s'est faite sous le signe de la transition. Changement de directeur au cours de l'exercice, poursuite de l'élaboration d'une nouvelle base de données des membres, moyens de communication en évolution et de nombreux projets en cours de développement ont contribué à des améliorations significatives.

Au plan de la gestion des ressources financières, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

termine son année 2004-2005 avec un excédent des revenus sur les dépenses de 60 800 \$. Considérant les résultats prévus à l'équilibre, il s'agit d'un écart de 3,5 % du chiffre d'affaire budgété. Les produits globaux ont été supérieurs de 33 900 \$ pour une différence de 2 % alors que les dépenses ont été inférieures de 26 100 \$ pour un écart de 1,6 %. Les ventes réalisées à l'égard des publications (publicités, commandites, abonnements) ont dépassé les chiffres initialement anticipés, justifiant presque à eux seuls l'amélioration du résultat. Les dépenses moindres, de l'ordre de 26 900 \$, résultent d'un effort concerté et vigilant de toute l'organisation.

À la conclusion de l'exercice, la dette immobilière à long terme s'établissait à 254 000 \$ et la valeur nette (bâtiment et terrain) était maintenue à 682 000 \$. L'évaluation municipale était pour sa part de 695 500 \$.

Le résultat positif du programme de l'assurance responsabilité professionnelle, pour l'exercice qui vient de se terminer, dépasse les attentes du Bureau de l'Ordre. L'excédent des produits sur les charges de 161 000 \$ propulse l'avoir des adhérents au programme à plus de 555 000 \$. Le maintien du nombre de réclamations jumelé à la diminution des indemnités payées permettent d'envisager, si la tendance se maintient, une ou des diminutions de primes à moyen terme. Ce paysage amélioré valide la justesse de vision à moyen et long termes des administrateurs et de la direction.

Ce succinct rapport n'a pas la prétention d'aborder l'ensemble des dossiers traités. Nous vous invitons à parcourir les autres pages du rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec afin de constater l'ampleur du travail accompli au cours de l'exercice.

Nous ne saurions conclure sans remercier sincèrement tous les collaborateurs et employés de l'Ordre qui, encore cette année, ont effectué un travail d'une qualité indéniable.



Réjean Pedneault
Directeur général



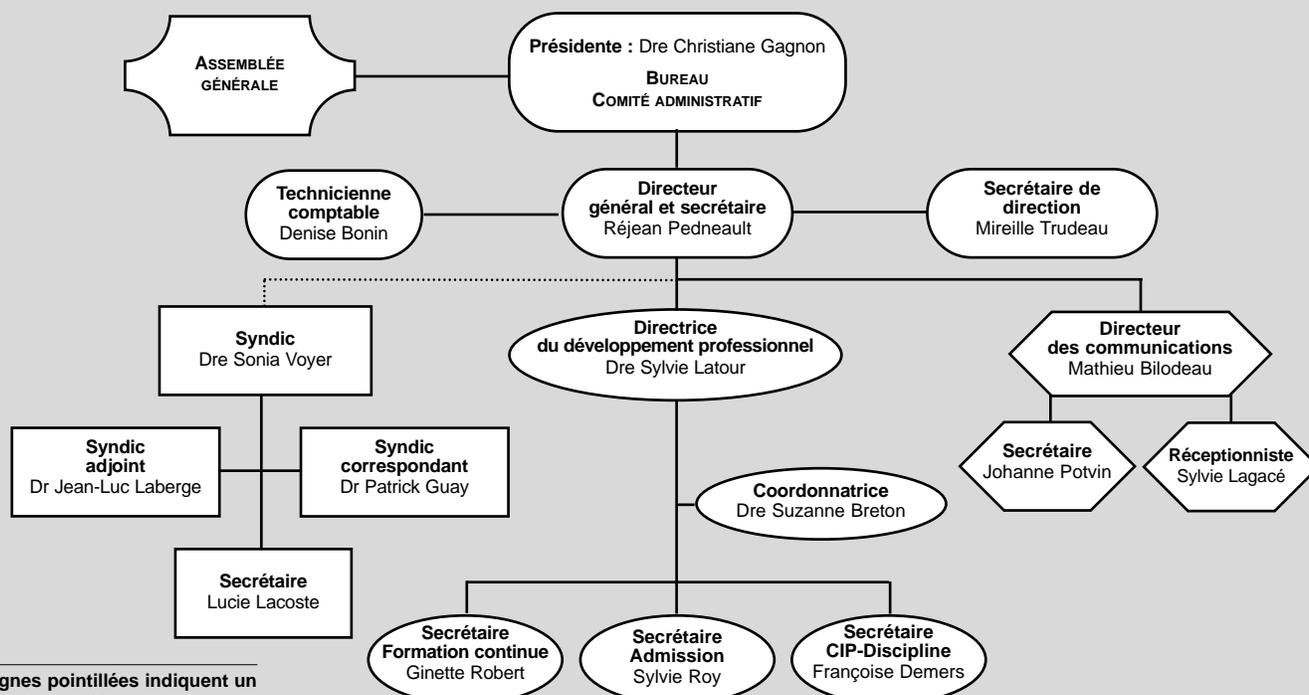
ADMINISTRATEURS DU BUREAU POUR L'EXERCICE 2004-2005

Présidente :	Dre Christiane Gagnon
Région de l'Est :	Dre Nancy Morin
Région de Québec :	Dre Denise Tousignant
Région Mauricie, Bois-Francs et Estrie :	Dr Roch Bourassa
	Dr Claude Pigeon
Région de Montréal :	Dre Céline Lavallée
	Dre Jadwiga Poray-Wybranowska
Région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue :	Dr Georges Lemire
Région Chaudière-Appalaches :	Dr Christian Cloutier
Région Laval et Lanaudière :	Dr Alain Laperle
Région Montérégie :	Dr Luc Breton
	Dr André Desrochers
	Dr Yves Gosselin
	Dr Roger Sauvé
Administrateurs nommés :	M. Bernard Drouin
	M. Paul-André Dorval
	Mme Andrée Tremblay

ADMINISTRATEURS DU COMITÉ ADMINISTRATIF AU 31 MARS 2005

Présidente :	Dre Christiane Gagnon
1 ^{er} vice-président :	Dr Roch Bourassa
2 ^e vice-président :	Dr Luc Breton
Administratrice :	Dre Céline Lavallée
Administratrice nommée :	Mme Andrée Tremblay

STRUCTURE ADMINISTRATIVE



* Les lignes pointillées indiquent un lien administratif

BUREAU ET COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires et à l'application des dispositions du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières. Le comité administratif a tenu cinq réunions régulières et une conférence téléphonique.

Les faits saillants de la période tels que soulignés dans les résolutions adoptées se résument comme suit :

Admission à l'exercice

- Octrois de permis permanent 82
- Octrois de permis temporaire 37
- Reconnaissances d'équivalence de diplôme 15

Administration

- Adoption des états financiers 2004-2005;
- Adoption des prévisions budgétaires 2005-2006;
- Choix de la date, de l'endroit et de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres;
- Entente contractuelle avec Form Plus pour la confection et l'impression des formulaires pour la cotisation annuelle 2005-2006;
- Prestation de service minimale de trois jours au poste de présidence ou plus selon les exigences de la fonction et après entente avec les administrateurs du Bureau;
- Reconduction du mandat de la firme Prometric pour la surveillance des examens d'admission;
- Renouvellement du programme collectif d'assurance médicaments avec l'Industrielle Alliance;
- Renouvellement du programme d'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale;

- Renouvellement du programme facultatif d'assurances automobile et habitation avec La Personnelle;
- Renouvellements de contrats de services avec divers fournisseurs.

Comités et nominations

- Nomination au poste de syndic;
- Nomination au poste de syndic adjoint;
- Nomination au poste de directeur des communications;
- Administratif : élection de quatre administrateurs;
- Formation d'un comité ad hoc : étude de la problématique des rabais, ristournes et conflits d'intérêts potentiels à l'égard des médicaments destinés aux animaux;
- Admission : reconduction du président et de deux membres;
- Conciliation et arbitrage des comptes : reconduction de deux membres;
- Discipline : reconduction de deux membres;
- Inspection professionnelle : reconduction de cinq membres et de cinq enquêteurs-experts;
- Médicaments : reconduction du président;
- Reconnaissance du mérite : nomination d'un membre et reconduction de deux membres;
- Rémunération : reconduction de la présidente et d'un membre;
- Révision des plaintes : reconduction du président;
- Spécialistes : reconduction de cinq membres;
- Reconduction d'un délégué et d'un délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec.

Prix et médaille

- Attribution de la médaille de saint Éloi au docteur Gilbert Hallé et au docteur Robert Higgins;
- Présentation de la candidature du docteur Gaston Provencher pour le prix *Mérite du CIQ*.

Règlements et normes

- Adoption du programme d'inspection professionnelle pour l'année 2004-2005.

Surveillance de l'exercice

Imposition de stages de perfectionnement	2
Poursuites pour pratique illégale	0
Radiations du tableau des membres	5

MÉDICAMENTS

Membres :

Dr Yves Gosselin, président
Dr Pierre Bédard
Dr Richard Bourassa
Dr Ghislain Hébert
Dre Sonia Voyer

Mandat :

Le comité a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et formule, s'il y a lieu, des recommandations au Bureau quant aux positions à adopter.

Réalisations :

Bien qu'aucune réunion formelle n'ait été tenue durant l'exercice, le président du comité a participé à une rencontre avec le président de l'Ordre des pharmaciens ainsi qu'à deux rencontres avec un comité national sur les magistrales et les ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA).

RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Membres :

Dr Roch Bourassa, président
Dr Paul Baillargeon
Dr Norbert Bonneau
Dr Raynald Savaria

Mandat :

Le comité a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a recommandé deux candidatures aux administrateurs du Bureau pour l'attribution de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'oeuvre de l'ensemble d'une vie professionnelle.

RÉMUNÉRATION

Membres :

Dre Denise Tousignant, présidente
Dr Yves Gosselin
Mme Andrée Tremblay

Mandat :

Le comité a pour mandat de déterminer les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général et de faire les recommandations au Bureau quant à leur traitement. Il recommande aussi au Bureau la rétribution à consentir à la présidence.

Réalisations :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a procédé à une révision de la politique de remboursement des frais de séjour et de déplacements applicables aux administrateurs et aux membres et présidents de comités. Il a effectué une réflexion sur le temps exigible à la fonction de la présidence et sa rétribution ainsi qu'à la politique d'honoraires et de déplacements (temps et kilométrage) consentis aux inspecteurs-conseils du comité d'inspection professionnelle.



Sa composition :

Dre Sonia Voyer
Syndic adjoint et syndic (nommée en janvier 05)

Dr Jean-Luc Laberge
Syndic et syndic adjoint

Dr Patrick Guay
Syndic correspondant

Mme Lucie Lacoste
Secrétaire

Mandat :

Conformément à son mandat, le syndic veille à faire respecter le *Code des professions* ainsi que la *Loi sur les médecins vétérinaires* et les règlements qui en découlent.

À la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements, le syndic, le syndic adjoint ou un syndic correspondant peut faire enquête conformément à l'article 122 du *Code des professions*.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter, en vertu de l'article 116 du *Code des professions*, une plainte devant le comité de discipline. Il peut aussi, selon les conclusions de l'enquête, référer le cas au comité d'inspection professionnelle ou, conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, tenter de concilier les parties.

Il doit en outre procéder à la conciliation des comptes, conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet.

Bilan des activités :

Dans le cadre de ce mandat, nous avons répondu à des demandes de renseignements, des demandes d'enquête et à des demandes de conciliation de comptes. Nous avons, selon le cas, ouvert des dossiers, procédé à des enquêtes, à des conciliations entre les parties, à des conciliations de comptes et enfin porté des plaintes devant le comité de discipline.

Entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, un jugement disciplinaire a été rendu dans la cause pendante dont il était question dans le rapport 2003-2004. Nous avons complété 19 enquêtes commencées durant l'exercice précédent. Nous avons reçu 1 655 appels téléphoniques dont 196 demandes d'enquête et deux (2) demandes de conciliation de compte. De ces 196 demandes d'enquête, 51 ont été écartées au niveau de la pré-enquête tandis que 145 ont débouché sur une ouverture de dossier et une enquête approfondie.

De ces 145 dossiers :

- 1) Cent trente-six (136) ont été fermés sans être présentés devant le comité de discipline dont :
 - Vingt-cinq (25) ont donné lieu à des avertissements, avis de non-conformité, recommandations et remarques aux médecins vétérinaires concernés.
 - Quatorze (14) ont été fermés à la suite d'engagements pris par les médecins vétérinaires en cause.
 - Soixante-neuf (69) sont encore à l'étude.
 - Trois (3) ont été transmis au comité d'inspection professionnelle.
 - Vingt-cinq (25) ont été fermés après que nous ayons conclu que la situation ne justifiait pas le dépôt d'une plainte disciplinaire. Sept (7) de ces décisions ont été soumises au comité de révision.
- 2) Quatre (4) ont donné lieu au dépôt d'une plainte disciplinaire pour dérogation à la Loi et aux règlements.
- 3) Cinq (5) ont été fermés à la suite d'une conciliation entre les parties.

Conciliation de comptes :

Les deux (2) demandes de conciliation de comptes ont donné lieu à une entente.

Provenance des demandes d'enquête :

De ces 196 demandes d'enquête, 18 provenaient des membres, 176 du public et 2 du comité d'inspection professionnelle.

Exercice illégal de la médecine vétérinaire :

Un (1) dossier a été fermé à la suite d'un engagement.

Données statistiques :

Dans le tableau suivant, nous comparons les données contenues dans le présent rapport et celles publiées dans les 3 précédents. Nous constatons une grande augmentation du nombre de demandes d'enquêtes fondées acheminées au bureau du syndic et du nombre d'enquêtes approfondies jugées nécessaires.

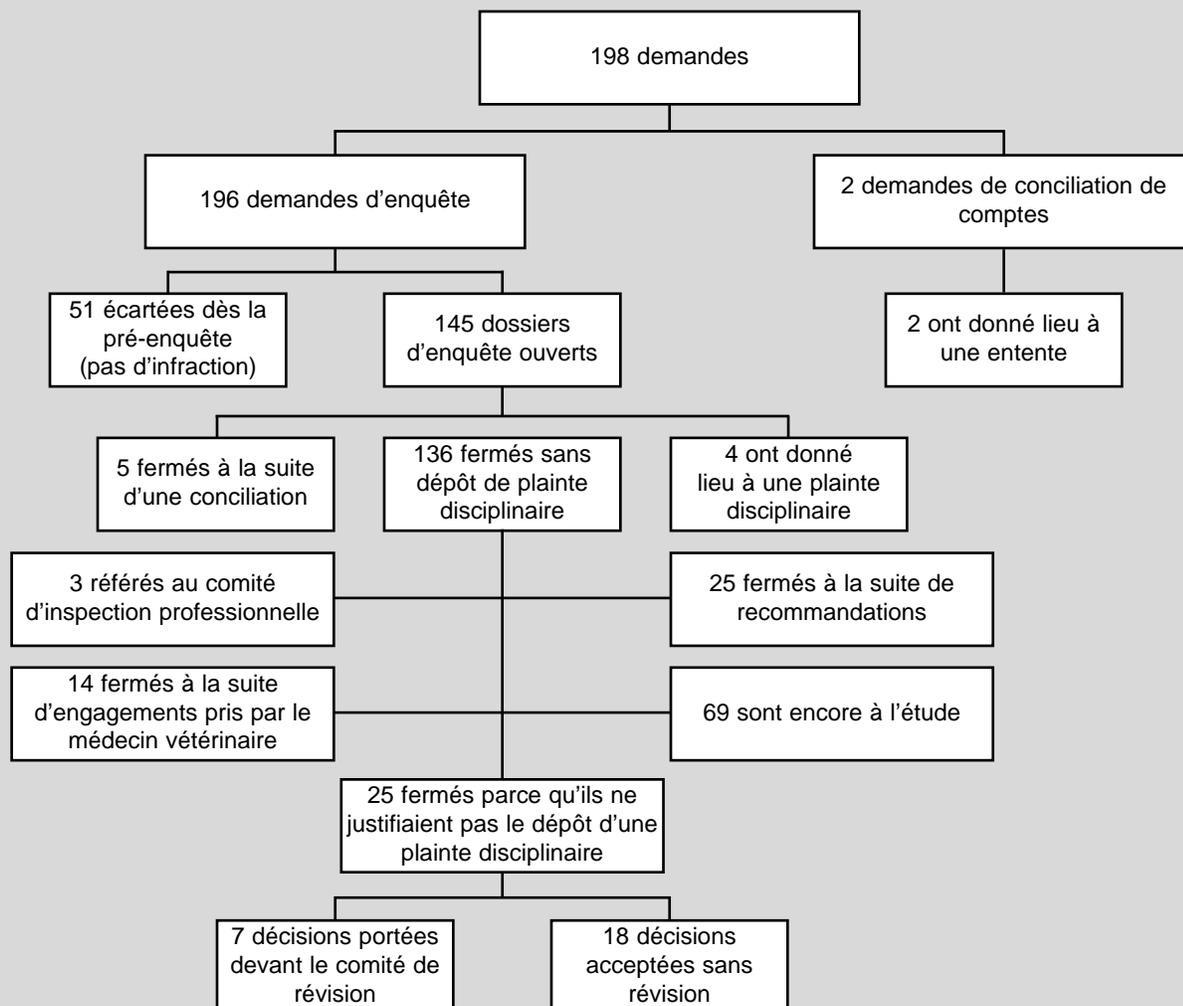


Dre Sonia Moyer, syndic

Années	Appels reçus	Demandes d'enquête	Dossiers d'enquête ouverts
2001-2002	1586	125	50
2002-2003	1444	140	95
2003-2004	1700	173	115
2004-2005	1655	196	145

Pourcentage d'augmentation entre 2001 et 2004: - 60 % du nombre de demandes d'enquêtes
- 190 % du nombre d'enquêtes approfondies

TABLEAU DES ACTIVITÉS



DISCIPLINE

Membres :

Me Micheline Leclerc, présidente
 Me France Bergeron, présidente (depuis déc. 2004)
 Dre Élise Coutu
 Dr Jean-Paul Laferrière
 Dre Brigitte Lasnier
 Dr Camille Moore
 Dr Julien Rompré
 M. Réjean Pedneault, secrétaire
 Mme Françoise Demers, secrétaire substitut
 Mme Ginette Robert, secrétaire substitut

Réalisations :

Le comité a tenu deux audiences durant l'année.

Activités :

Un médecin vétérinaire a été cité à comparaître devant le comité de discipline et a fait l'objet d'une plainte composée des infractions suivantes :

<i>Code de déontologie :</i>	Articles
- action irresponsable et indigne	3
- ordonnances non conformes	9,3
- avoir permis la pratique illégale	9,5
- préparation magistrale	9,10
- dépendance professionnelle	17
- aide à la pratique illégale	51

Règlement sur les ordonnances :

- aucune ordonnance	1
---------------------	---

Dans sa décision sur sanction rendue le 8 novembre 2004, la majorité des membres du comité a sanctionné l'intimé par une amende de 1 200 \$ sous chacun des deux chefs de la plainte.

RÉVISION

Membres :

Dr Jean Piérard, président
 Dre Johanne Bernard
 Mme Ginette Bérubé
 Dr Robert Dodier
 Dr Pierre Martin
 Mme Johanne Valois

Mandat :

En vertu du *Code des professions*, le comité a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline.

Réalisations :

Le comité a tenu deux réunions et traité sept demandes.

Dans un cas, le comité a suggéré au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Dans les six autres cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Membres :

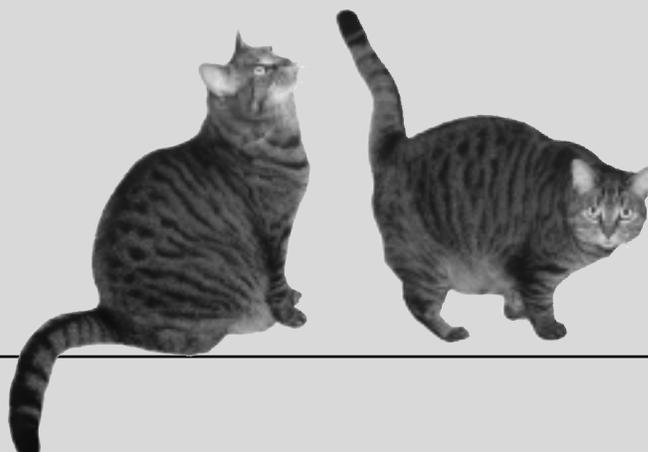
Dr Gaston Provencher, arbitre
 Dr Gilbert Hallé
 Dre Caroline Proulx

Mandat :

Le conseil d'arbitrage des comptes entend les parties et reçoit leur preuve ou constate leur défaut. Il peut maintenir ou diminuer le compte en litige, déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit et statuer sur le montant que le client a reconnu devoir et qu'il a transmis avec sa demande d'arbitrage.

Réalisation :

Aucune cause n'a été entendue au cours de cet exercice.



COMMUNICATIONS

La direction des communications a pour mandat de diffuser le plus efficacement possible l'information d'intérêt pour les membres de l'OMVQ. Elle doit également assurer le maintien d'une relation continue et efficace avec les différents médias qui sollicitent l'opinion de l'Ordre sur des sujets d'actualité.

Un nouveau directeur des communications est entré en fonction dans le dernier mois de l'année fiscale 2004-2005.

Avec six parutions par année, le journal *Le Vétérinarius* est le moyen par excellence de diffusion directe de l'information aux médecins vétérinaires. Le début de l'an 2005 a vu naître sa version électronique, le *Vétérinarius Flash*, qui est produit toutes les deux semaines. En plus d'être un outil de diffusion des nouvelles reliées à l'actualité et de nouvelles aux membres, le *Vétérinarius Flash* remplace l'envoi massif de courriels pour joindre près de 1 400 médecins vétérinaires pour de l'information nécessitant une diffusion dans les meilleurs délais.

Outre son importante contribution au rayonnement mondial de la profession vétérinaire du Québec, la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec*, avec quatre numéros par année, remplit sa mission de formation continue et d'outil de référence. Plusieurs questionnaires complétés sont en effet acheminés annuellement au secrétariat de la formation continue pour reconnaissance.

Le site Internet, qui est actuellement l'objet d'une refonte complète, s'avère une source d'informations aisément accessible pour les internautes. Plus de 715 membres ont activé leur mot de passe pour avoir accès à la section réservée du site.

Parmi les divers événements chapeautés par la direction des communications, soulignons entre autres le tournoi de golf, tenu en marge de l'assemblée générale annuelle, et le salon des exposants du congrès annuel qui contribuent à rassembler la communauté vétérinaire.



Mathieu Bilodeau
Directeur des communications

REVUE

Membres :

Dr Jean Piérard, rédacteur en chef
Dr André Bisailon, rédacteur
Dr Claude Pigeon, rédacteur
Dre Suzanne Breton

Mandat :

Le comité a pour mandat de publier chaque année quatre numéros de la revue « *Le Médecin Vétérinaire du Québec* ». La revue, produite conjointement avec la Faculté de médecine vétérinaire, renseigne les médecins vétérinaires québécois sur les récents développements scientifiques.

La revue est répertoriée dans une dizaine de catalogues internationaux. De plus, elle est échangée, *via* la bibliothèque de la Faculté, avec plus de 70 autres revues à travers la planète.

Réalisations :

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Au cours de l'année 2004, trois numéros, dont un double, de la revue « *Le Médecin Vétérinaire du Québec* » ont paru. Les thèmes développés ont été : « Pathologie clinique vétérinaire » avec Anne Lanevschi, D.M.V., « *Recueil de conférences du 23^e Congrès mondial de buiatrie* », un numéro double, et « *Anesthésiologie des nouveaux animaux de compagnie* » avec Éric Troncy, D.M.V.

Cent cinquante-huit questionnaires de formation à distance ont été retournés pour correction et compilation aux fins de crédits de formation continue.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La direction du développement professionnel est responsable de la plupart des dossiers relatifs à la qualité de l'exercice de la profession et assure le soutien permanent auprès des comités en lien avec ce mandat, soit l'admission à l'exercice, l'inspection professionnelle, la formation continue, le congrès annuel, la formation (initiale) en médecine vétérinaire et les spécialistes. Au besoin, elle traite également tout autre sujet pertinent au développement professionnel.

Depuis sa mise en place en 2001, la direction du développement professionnel a su établir des politiques précises de fonctionnement qui ont permis de gérer les demandes de façon équitable et plus rapidement. Cette amélioration se traduit par une disponibilité accrue pour répondre aux interrogations des membres par rapport aux exigences de formation continue, aux *Normes minimales d'exercice* ou à toute autre question à caractère professionnel.

Parmi ses différentes responsabilités, le développement professionnel supervise la formation continue. Cette tâche consiste à :

- surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes;
- suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions, de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation et du degré de satisfaction des membres face à ces activités;
- vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue, en tenant à jour la fiche personnelle de chacun d'eux et en faisant les suivis nécessaires, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle;
- s'assurer que les formations inscrites correspondent au domaine d'exercice du membre;
- gérer la formation à distance (vidéocassettes, recueils, questionnaires de la revue).

La direction du développement professionnel prend la majorité des décisions administratives qui concernent la formation continue. Cependant, toute modification à la politique actuelle de formation continue doit être adoptée par le Bureau.

Au cours de l'exercice 2004-2005, aucune modification n'a été apportée au guide des *Exigences de formation continue en médecine vétérinaire* et la dernière mise à jour date de février 2004.

Afin d'informer les membres des différentes sessions scientifiques données par les associations ou les organismes externes, le développement professionnel publie un babillard dans chaque parution du journal *Le Vétérinaire*.

Le congrès annuel de l'Ordre représente une importante activité de formation continue organisée par la direction du développement professionnel conjointement avec la direction des communications. Cette année, cet événement offrait la possibilité aux médecins vétérinaires présents d'inscrire jusqu'à 15 heures de formation continue à leur dossier respectif.

Un service de formation à distance est aussi disponible pour les membres. Après une mise à jour importante de la vidéothèque de l'Ordre, celle-ci compte maintenant 159 titres avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des 5 derniers congrès. Au cours de l'exercice 2004-2005, plus de 248 médecins vétérinaires se sont prévalus de cette opportunité, soit par la location de vidéocassettes (90 locations) ou par les questionnaires de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* (158 questionnaires retournés).

Les autres dossiers supervisés par la direction du développement professionnel sont décrits de façon plus détaillée dans les pages suivantes. Le bilan des activités réalisées au cours de cet exercice est très éloquent et confirme l'importance de cette direction au sein de l'Ordre. Les années qui se sont écoulées depuis la création de la direction du développement professionnel ont démontré que le fait de regrouper la majorité des dossiers relatifs à la qualité de l'exercice sous une même direction offre une possibilité d'intervention supérieure, basée sur une connaissance générale et une vue d'ensemble de tous ces dossiers. Par exemple, certaines formations proposées dans le cadre du congrès peuvent l'être en réponse à des lacunes rencontrées au cours des visites d'inspection professionnelle.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui, par leur apport, leur dévouement et leur professionnalisme rendent ma tâche à la direction du développement professionnel aussi agréable et intéressante.



Dre Sylvie Latour
Directrice du développement professionnel

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres :

Dr Paul Desrosiers, président
Dre Brigitte Boucher
Dre Sarah Despatie
Dr Sylvain Forget
Dr Pierre Marcoux
Dre Sylvie Robin
Dr Michel Turcotte
Dre Sylvie Latour, secrétaire
Dre Suzanne Breton, secrétaire substitut

Inspecteurs-conseils :

Dre Diane Capistran
Dr Maurice Desrochers
Dr Raymond Éthier
Dre Suzanne Lecomte

Enquêteurs-experts :

Dr Paul Baillargeon
Dre Marie-Claude Bélanger
Dr Yvon Couture
Dre Martine Denicourt
Dre Marilyn Dunn
Dr Gilles Fecteau
Dre Manon Lécuyer
Dre Suzanne Milette
Dr Camille Moore
Dr Jean Moreau
Dr Claude Tremblay
Dr André Vrins

Mandat :

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. À la demande du Bureau ou de sa propre initiative, le comité fait enquête sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au Bureau et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel.

Réalisations :

Le comité a tenu six réunions régulières et une réunion d'orientation durant l'exercice 2004-2005. Au cours de la réunion d'orientation, le comité a discuté plus en profondeur des différentes questions

soulevées au fil des réunions régulières et a également révisé certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*, pour lesquelles les inspecteurs-conseils avaient reçu des commentaires des médecins vétérinaires durant l'année.

Le comité a inspecté 424 médecins vétérinaires répartis dans 200 établissements. De ce nombre, 19 inspections constituaient des visites de contrôle. Certaines statistiques relatives aux visites d'inspection sont indiquées dans les deux tableaux qui apparaissent à la page suivante.

À l'analyse des données statistiques, il est intéressant de noter que plus de 80 % des médecins vétérinaires visités ont reçu 10 recommandations ou moins et que plus de 40 % des professionnels visités auront leur prochaine visite régulière dans 5 ans seulement. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le secteur d'activité, soit 70 pour les animaux de compagnie, 34 pour les bovins, 29 pour les équins et 28 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités.

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- les ententes pour les urgences;
- la tenue des dossiers;
- les mesures de sécurité en radiologie;
- la lampe à haute intensité pour la lecture des radiographies;
- le registre des substances contrôlées;
- la garde sécuritaire des médicaments contrôlés;
- la conservation adéquate des médicaments;
- l'emplacement de la pharmacie;
- les protocoles d'anesthésie et d'analgésie;
- la modernisation de la bibliothèque;
- la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux;
- la conformité des ordonnances;
- le respect des normes pour l'appellation d'hôpital.

Le comité a effectué une enquête particulière sur la compétence, dans le domaine des animaux de compagnie, pour réinscription au tableau d'un médecin vétérinaire qui en a été absent pour plus de 5 ans. À la suite de la réussite de l'enquête, ce médecin vétérinaire a pu se réinscrire au tableau.

Dans un autre dossier, en se basant sur la définition de la compétence, le comité a recommandé au Bureau d'imposer un stage de perfectionnement à un médecin vétérinaire du domaine des animaux de compagnie.

De plus, le comité a :

- analysé plus à fond la tenue de dossiers de 4 médecins vétérinaires;
- analysé des protocoles d'anesthésie;
- demandé l'avis du syndic sur les établissements satellites;
- dressé la liste des médecins vétérinaires oeuvrant en pratique mixte et qui déclarent un pourcentage de 10 % ou moins dans le domaine des animaux de compagnie;
- porté une plainte au Bureau du syndic en se basant sur l'article 47 du *Code de déontologie*;
- étudié une demande de vérification et pris connaissance de 2 suivis de dossiers provenant du syndic;
- établi une politique pour la gestion des visites de contrôle;
- soumis 4 dossiers à l'attention du syndic;
- dressé la liste des médecins vétérinaires qui n'ont pas fait les heures requises de formation continue et leur a donné jusqu'au 31 mars 2005 pour se conformer à la politique;
- étudié un logiciel de référence scientifique.

Au cours d'une réunion d'orientation, le comité a :

- évalué les services d'urgences, notamment le respect des annonces publicitaires dans le bottin téléphonique par rapport aux urgences et les ententes écrites;
- convenu de sensibiliser les médecins vétérinaires à l'importance de la médecine préventive et la tenue d'un dossier médical pour chaque mascotte d'un établissement vétérinaire;
- révisé certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*;
- analysé les caractéristiques propres à une lampe chirurgicale;
- préparé le programme annuel d'inspection 2005-2006.

Au cours de cet exercice, quelques rencontres diverses ont aussi eu lieu :

- le président et la secrétaire du comité ont rencontré la direction et le Bureau du syndic pour discuter de sujets variés touchant l'inspection professionnelle;
- des membres du *College of Veterinarians of Ontario (CVO)* ont demandé à rencontrer certains membres du comité, dans le but d'obtenir de l'information sur la surveillance de l'exercice et l'évaluation de la compétence des médecins vétérinaires au Québec;
- fin des travaux du sous-comité responsable de réviser l'enquête particulière sur la compétence dans le domaine des animaux de compagnie.

Statistiques - Inspection professionnelle 2004-2005

Nombre de recommandations	5 ou moins		6 à 10		11 à 15		16 et plus	
	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.
Animaux de compagnie	131 (55%)	59	61 (25%)	34	43 (18%)	18	5 (2%)	5
Grands animaux	94 (56%)	44	68 (41%)	21	5 (3%)	1	0	0
Grandes populations animales	16 (94%)	16	1 (6%)	1	0	0	0	0

Prochaine visite	Contrôle (3 à 6 mois)		1 an		2 1/2 ans		5 ans	
	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.
Animaux de compagnie	13 (6%)	12	3 (1%)	3	100 (42%)	58	121 (51%)	41
Grands animaux	14 (8%)	3	1 (1%)	1	85 (51%)	36	67 (40%)	26
Grandes populations animales	0	0	0	0	4 (24%)	4	13 (76%)	13

CONGRÈS

Membres :

Dre Christiane Gagnon
Dre Sylvie Latour
Dre Suzanne Breton
Dre Christiane Tardif
M. Réjean Pedneault

Mandat :

Le comité organise le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

Réalisations :

Le comité a tenu deux réunions officielles et plusieurs rencontres préparatoires durant l'année 2004.

Le congrès de l'Ordre s'est déroulé du 14 au 16 octobre 2004 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. De nouveau, cette activité a été couronnée d'un très grand succès, et ce, malgré le fait que plusieurs congrès d'envergure aient eu lieu au cours de l'été à Québec. Au total, plus de 315 médecins vétérinaires ont participé au programme scientifique diversifié, présenté par 44 conférenciers, dans cinq secteurs d'activité. De son côté, le programme des techniciens en santé animale, donné par 4 conférenciers, a également été très apprécié et a su attirer 83 participants.

Le programme professionnel de cette année avait pour sujet *La prescription de médicaments, le consentement du client et la tenue de dossiers : des conséquences légales de la pratique de tous les jours*. Ce programme d'intérêt commun, destiné aux médecins vétérinaires de tous les domaines de pratique, a été présenté par M^e Douglas C. Jack, avocat se spécialisant dans le droit en relation avec la pratique de la médecine vétérinaire.

La réussite du Salon des exposants a été comparable à celle de l'an passé, avec 72 espaces occupés par 53 exposants et 8 organismes à but non lucratif. Par contre, la participation des représentants a été légèrement inférieure cette année, avec 22 inscriptions complètes et 61 inscriptions de base.

Au cours du banquet de clôture, trois prix honorifiques ont été remis à des membres de la profession :

- médaille de saint Éloi : Dr Robert Higgins
- médaille de saint Éloi : Dr Gilbert Hallé
- prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec : Dr Gaston Provencher

Cette année encore, les résultats du sondage fait auprès des participants ont démontré un taux de satisfaction élevé par rapport à la qualité du programme scientifique et à l'organisation générale de l'événement.

ADMISSION

Membres :

Dr Jean Piérard, président
Dr Gilles Fecteau
Dr Roger Ruppner

Mandat :

Le comité a pour mandat de surveiller l'admission à l'exercice et a été nommé par le Bureau, conformément au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis* et au *Règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation*.

Réalisations :

Le comité d'admission à l'exercice a tenu quatre réunions durant l'année.

Après l'étude de 15 dossiers académiques, le comité a recommandé au Bureau de reconnaître l'équivalence de diplôme dans tous ces dossiers en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste* de l'Ordre. Toutes les recommandations du comité ont été entérinées.

SPÉCIALISTES

Membres :

Dr Jacques Dupuis, président
 Dr Michel Desnoyers
 Dr André Desrochers
 Dre Monique Doré
 Dr Pierre-Grégoire Dubé
 Dr Serge Messier
 Dr Denis Vaillancourt

Mandat :

Le comité a pour mandat d'examiner les demandes de certificats de spécialiste, d'évaluer les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation, de recommander au Bureau de reconnaître les équivalences acceptables et de répondre aux demandes du Bureau concernant les dossiers touchant les spécialistes.

Réalisations :

Aucune réunion n'a eu lieu durant l'exercice en cours. À la demande de l'Office des professions du Québec, l'Ordre documente les projets de règlements relatifs à la reconnaissance de nouvelles spécialités en médecine vétérinaire et à la création d'une catégorie de permis restrictif.

Une rencontre s'est tenue entre la présidente de l'Ordre et le président du comité.

FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Membres :

Représentants de l'Ordre :

Dre Suzanne Breton
 Dre Christiane Gagnon
 Dr Georges Lemire

Représentants de la Faculté :

Dre Diane Blais
 Dr Michel Carrier
 Dr André Dallaire
 Dr Raymond S. Roy

Représentants des étudiants :

Aucune nomination pour l'exercice 2004-2005

Mandat :

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité consiste à faire des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions, de même qu'aux universités et au ministère de l'Éducation sur le programme d'études, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

Réalisations :

Compte tenu de l'imminence d'un nouveau décanat à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, la réunion annuelle printanière a été différée afin d'en faire la tenue en début de mandat avec la nouvelle direction de la Faculté, doyen et vice-doyens.



COMITÉS AD HOC

INCORPORATION PROFESSIONNELLE (LOI 169)

Membres :

M. Réjean Pedneault, président
Dr Christian Cloutier
Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dre Sylvie Latour
Dr Georges Lemire
Dre Jadwiga Poray-Wybranowska
Dr Roger Sauvé

Mandat :

Le comité a pour mandat d'étudier les enjeux et possibilités qu'engendre la *Loi 169* sur l'exercice d'une profession en société pour les médecins vétérinaires et de faire rapport au Bureau.

Réalisations :

Aucune réunion formelle n'a eu lieu durant l'année. Cependant, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le conseiller juridique de l'Ordre afin d'éclaircir certains points exigés par l'Office des professions du Québec, notamment au niveau de l'assurance responsabilité professionnelle. Des modifications ont été apportées au *Code de déontologie des médecins vétérinaires* pour y apporter les ajustements concordant au projet de règlement sur l'exercice en société.

À la fin de l'exercice financier, les administrateurs du Bureau adoptaient un projet de *règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société* ainsi qu'un projet de règlement modifiant le *Code de déontologie des médecins vétérinaires*. Les projets de règlements seront soumis à une consultation générale auprès des membres de l'Ordre après la validation auprès de l'Office des professions du Québec.

TECHNICIENS EN SANTÉ ANIMALE

Membres :

Dre Christiane Gagnon, présidente
Dr Jean-Luc Laberge
Dre Sylvie Latour
M. Réjean Pedneault

Mandat :

Le comité a comme objectif d'investiguer les avenues pour autoriser les techniciens en santé animale à poser certains actes vétérinaires. Le mandat du comité de travail consiste à :

- évaluer les paramètres législatifs;
- évaluer des avenues potentielles de fonctionnement et de structure;
- identifier des mécanismes de contrôle et de subordination;
- évaluer les conséquences administratives, financières, humaines et matérielles reliées.

Réalisations :

L'Ordre a reçu les commentaires de l'Office des professions du Québec (OPQ) treize mois après avoir transmis un projet de règlement sur les actes qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires.

Dans sa missive, l'OPQ demande que de nouveaux projets de règlements lui soient soumis et qui tiendraient compte de ses orientations ainsi que des précisions et commentaires formulés dans sa lettre.

L'Ordre soumettra à nouveau des projets de règlements à l'Office. Une consultation générale auprès des membres de l'Ordre sera effectuée par la suite.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Membres :

M. Paul-André Dorval
Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dr Jean-Luc Laberge
Dr Georges Lemire

Le comité a comme mandat l'étude de la problématique des rabais, ristournes et conflits d'intérêts potentiels à l'égard des médicaments destinés aux animaux.

Il a tenu en cours d'année une réunion avec le président de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

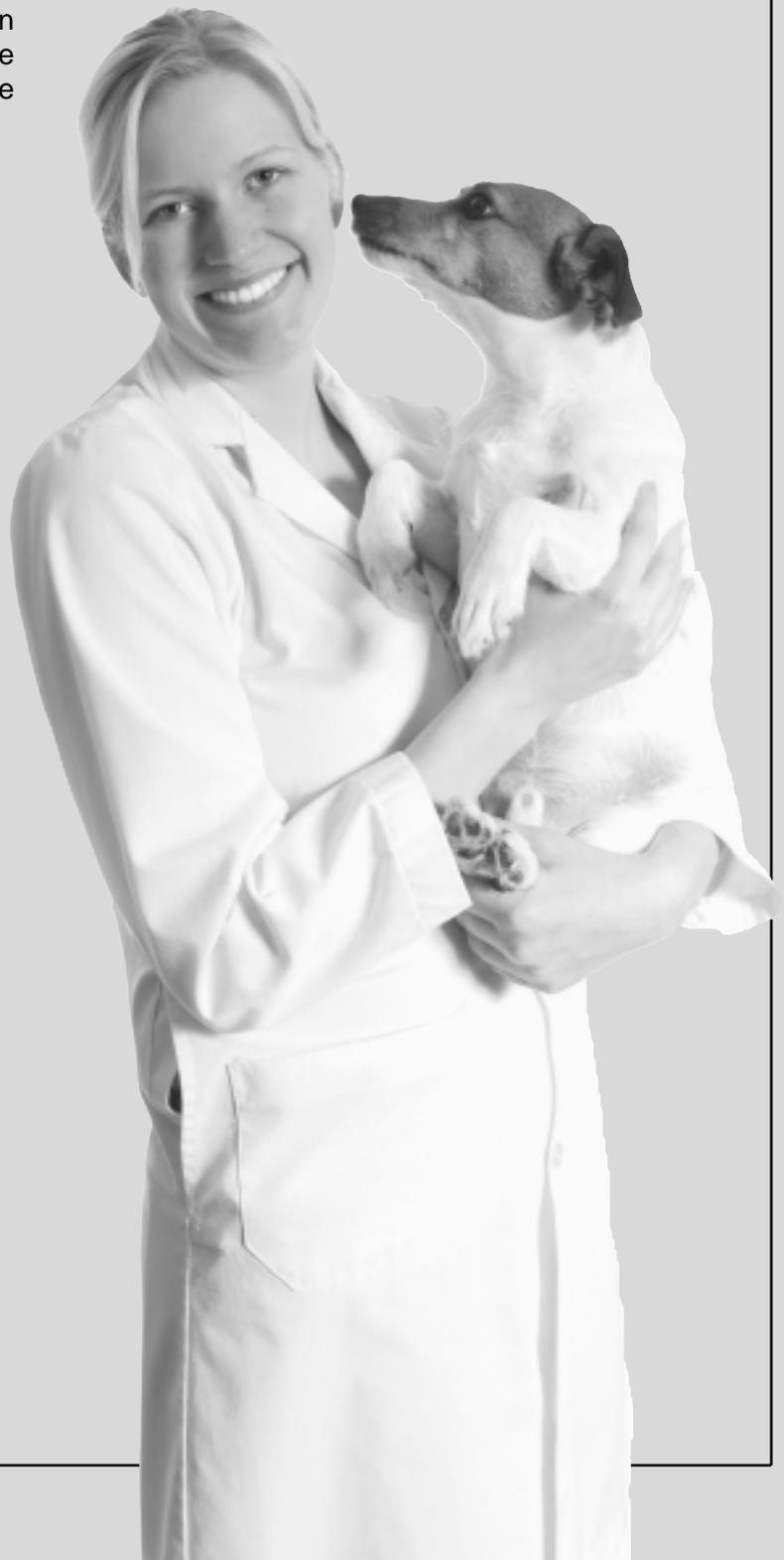
COMITÉ CONJOINT AVEC L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Membres :

Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dr Jean-Luc Laberge
M. Réjean Pedneault

Mandat :

Le comité a pour mandat de maintenir un lien constant entre les deux ordres et d'être une table de discussion à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt mutuel.



MEMBRES ACTIFS INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2005

Répartition selon les régions électorales et les fonctions principales

Régions électorales (voir note)	01	02	03	04	05	06	07	08	09	H	F	TOTAL
Pratique des grands animaux	27	5	33	0	10	7	3	19	6	85	25	110
Pratique bovine	25	13	70	3	12	50	12	71	4	205	55	260
Pratique ovine et caprine	1	0	0	0	0	1	0	1	0	2	1	3
Pratique porcine	0	3	10	1	0	13	3	20	3	35	18	53
Pratique équine	1	6	8	3	10	1	4	28	6	38	29	67
Pratique aviaire	0	0	3	1	0	1	2	3	0	5	5	10
Pratique des animaux aquatiques	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2
Pratique des petits animaux	45	71	78	221	103	27	84	234	16	326	553	879
Pratique canine	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1
Pratique féline	1	3	0	6	0	0	0	4	0	1	13	14
Pratique des oiseaux exotiques	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	6	6
Enseignement	2	0	2	2	1	0	0	34	2	29	14	43
Recherche	2	3	1	6	1	1	0	16	9	22	17	39
Inspection des viandes	7	5	10	34	5	18	13	23	9	71	53	124
Contrôle des épizooties	3	10	6	5	8	3	1	8	13	29	28	57
Laboratoire de diagnostic	1	4	1	2	0	0	3	15	2	14	14	28
Animaux de laboratoire	0	2	0	12	1	0	5	4	4	12	16	28
Animaux sauvages et zoologiques	1	2	0	1	0	0	0	3	2	3	6	9
Médecine industrielle	0	1	3	1	0	2	1	8	0	12	4	16
Médecine de l'environnement	0	1	0	1	2	0	0	2	0	5	1	6
Enseignement collégial (TSA)	13	0	9	4	7	0	0	6	1	13	27	40
Administration	1	12	2	9	2	0	2	17	3	25	23	48
Animaux exotiques	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1
Élevages exotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	5	1	2	10	1	2	6	22	16	31	34	65
TOTAL :	135	142	238	325	164	126	139	544	96	965	944	1909

Note: 01 = Est, 02 = Québec, 03 = Mauricie, Bois-Francs et Estrie, 04 = Montréal, 05 = Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides, 06 = Chaudière-Appalaches, 07 = Laval et Lanaudière, 08 = Montérégie, 09 = Autres

STATISTIQUES

1- Membres actifs au 31 mars 2005 : Femmes : 965 Hommes : 944 Total : 1 909

Répartition des médecins vétérinaires selon le statut professionnel :

<u>Statut</u>	<u>au 31 mars 2005</u>	<u>Décédés</u>
Actifs	1 909	4
Retraités (incluant les membres honoraires)	236	10

3- Permis permanents émis durant l'année : 82

4- Permis temporaires émis durant l'année : 37

5- Certificat de spécialiste émis durant l'année : 0

6- Médecins vétérinaires décédés durant l'année : 14

Dr Mozart Clairmont	MON-37	Avril 2004
Dr Édouard Lawlor	MON-43	Mai 2004
Dr Pierre Richer	MON-75	Mai 2004
Dr Réjean Mongeon	MON-77	Juin 2004
Dr Malcolm Baker	TOR-50	Juillet 2004
Dre Danielle Lemieux-Martel	MON-72	Juillet 2004
Dr Gunter Schade	MON-64	Juillet 2004
Dr Jean-Marie Blais	MON-50	Septembre 2004
Dr Jean-David Charron	MON-49	Novembre 2004
Dr Jacques Dorais	MON-67	Novembre 2004
Dr Jean-Jacques Jasmin	MON-56	Décembre 2004
Dr Richer Massé	MON-43	Décembre 2004
Dr Jacques Caumartin	MON-55	Janvier 2005
Dr Barry Houston	GUE-80	Janvier 2005

7- Le montant de la cotisation au 31 mars 2005 : 650 \$ + taxes

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint-Hyacinthe,
le 11 mai 2005

Verrier Paquin Hébert
Saint-Hyacinthe SENCRL

VERRIER PAQUIN HÉBERT
SAINT-HYACINTHE SENCRL
Comptables agréés

Résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

				2005	2004
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
Produits					
Administration générale (annexe A)	1 217 087 \$	-	-	1 217 087 \$	1 019 302 \$
Inspection professionnelle	5 575	-	-	5 575	8 400
Développement professionnel	11 621	-	-	11 621	16 333
Publications (annexe B)	186 899	-	-	186 899	141 481
Communications	13 276	-	-	13 276	23 281
Congrès	221 637	-	-	221 637	237 526
Immeuble	73 467	-	-	73 467	73 867
Revenus de placements (annexe C)	19 748	6 644	7 133	33 525	38 278
Ristourne de l'assureur afférent à l'exercice	-	170 403	-	170 403	7 997
Divers	-	7 000	-	7 000	-
	1 749 310	184 047	7 133	1 940 490	1 566 465
Charges					
Administration générale (annexe D)	470 299	26 801	3 360	500 460	502 221
Bureau et comités (annexe E)	48 389	-	-	48 389	59 586
Bureau du syndic (annexe F)	260 173	-	-	260 173	234 577
Inspection professionnelle (annexe G)	176 841	-	-	176 841	119 238
Développement professionnel (annexe H)	90 355	-	-	90 355	100 515
Publications (annexe I)	197 267	-	-	197 267	158 124
Communications	48 377	-	-	48 377	50 728
Congrès	223 025	-	-	223 025	250 944
Immeuble (annexe J)	129 375	-	-	129 375	133 949
Assemblée générale	1 092	-	-	1 092	706
Rapport annuel	6 722	-	-	6 722	5 634
Remise des licences	1 308	-	-	1 308	-
Examen	4 631	-	-	4 631	4 631
Élections	8 458	-	-	8 458	-
Projet spéciaux, base de données	22 184	-	-	22 184	-
Perte sur ajustement de la provision pour réclamations	-	-	-	-	65 626
	1 688 496	26 801	3 360	1 718 657	1 686 479
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	60 814 \$	157 246 \$	3 773 \$	221 833 \$	(120 014) \$

(Voir les notes complémentaires)

Évolution des soldes de fonds
pour l'exercice terminé le 31 mars

2005					
	Fonds d'administration		Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total
	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés			
Solde au début	478 308 \$	42 695 \$	163 070 \$	231 164 \$	915 237 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(45 526)	106 340	157 246	3 773	221 833
Investis en immobilisations corporelles	34 752	(34 752)	-	-	-
Solde à la fin	467 534 \$	114 283 \$	320 316 \$	234 937 \$	1 137 070 \$

2004					
	Fonds d'administration		Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total
	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés			
Solde au début	442 691 \$	128 882 \$	-	463 678 \$	1 035 251 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(46 396)	(4 174)	13 070	(82 514)	(120 014)
Investis en immobilisations corporelles	82 013	(82 013)	-	-	-
Virement interfonds (note 10)	-	-	150 000	(150 000)	-
Solde à la fin	478 308 \$	42 695 \$	163 070 \$	231 164 \$	915 237 \$

(Voir les notes complémentaires)

Bilan
au 31 mars

				2005	2004
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	269 622 \$	- \$	128 888 \$	398 510 \$	1 425 865 \$
Débiteurs (note 3)	111 624	7 000	-	118 624	114 133
Avances au Fonds d'administration (note 4)	-	44 509	-	-	-
Avances au Fonds de gestion du risque	-	-	26 801	-	-
Frais payés d'avance	13 629	-	-	13 629	13 220
	394 875	51 509	155 689	530 763	1 553 218
Placements (note 5)	-	340 117	98 202	438 319	253 275
Immobilisations corpo- relles (note 6)	721 775	-	-	721 775	759 382
Dépôt de garantie	-	-	-	-	1 500
	1 116 650 \$	391 626 \$	253 891 \$	1 690 857 \$	2 567 375 \$

Au nom du conseil d'administration :

....., présidente;
....., directeur général;

(Voir les notes complémentaires)

Bilan
au 31 mars

				2005	2004
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 7)	94 680 \$	44 509 \$	13 235 \$	152 424 \$	605 934 \$
Dû au Fonds de gestion du risque (note 4)	44 509	-	-	-	-
Dû au Fonds d'assurance responsabilité (note 4)	-	26 801	-	-	-
Provision pour réclamations	-	-	5 719	5 719	47 343
Produits perçus d'avance	141 403	-	-	141 403	717 787
Dettes à long terme	28 669	-	-	28 669	26 829
	309 261	71 310	18 954	328 215	1 397 893
Dettes à long terme (note 8)	225 572	-	-	225 572	254 245
	534 833	71 310	18 954	553 787	1 652 138
Solde des fonds					
Investis en immobilisations corporelles	467 534	-	-	467 534	478 308
Non affectés	114 283	-	-	114 283	42 695
Fonds de gestion du risque	-	320 316	-	320 316	163 070
Fonds d'assurance respon- sabilité	-	-	234 937	234 937	231 164
	581 817	320 316	234 937	1 137 070	915 237
	1 116 650 \$	391 626 \$	253 891 \$	1 690 857 \$	2 567 375 \$

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	221 833 \$	(120 014) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	45 526	46 396
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(1 246 821)	179 560
	(979 462)	105 942
Activités de financement et d'investissement		
Remboursement de la dette à long terme	(26 833)	(25 334)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 919)	(56 679)
Dépôt de garantie	1 500	-
Acquisition de placements	(14 641)	(155 073)
	(47 893)	(237 086)
Diminution nette de l'encaisse	(1 027 355)	(131 144)
Encaisse au début	1 425 865	1 557 009
Encaisse à la fin	398 510 \$	1 425 865 \$

(Voir les notes complémentaires)

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. Statut et nature des activités

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration général est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels liés à la médecine vétérinaire.

Le fonds d'assurance responsabilité représente les montants rétrocédés par l'assureur pour les membres participants dans le nouveau régime offert depuis le 1^{er} mars 2004, ainsi que le solde restant de l'ancien programme d'assurance responsabilité professionnel abandonné le 31 mars 2003. Une fois les obligations rencontrées au niveau de l'ancien programme d'assurance, le solde restant sera transféré dans un fonds distinct, puisque ce fonds est issu des membres participants seulement.

Constatation des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et des communications sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans les journaux, revues et répertoires des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Notes complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. Principales conventions comptables (suite)

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

Provision pour réclamations

La provision pour réclamations est calculée en fonction d'une évaluation des pertes estimatives sur réclamations produites en fin d'exercice, en tenant compte du plafond des pertes par sinistre et par période d'assurance. Cette évaluation est déterminée par l'assureur.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les frais généraux sont répartis en fonction des salaires du personnel travaillant au bureau de l'Ordre.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortissement	Durées/Taux
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

3. Débiteurs

	2005	2004
Clients	117 906 \$	106 136 \$
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	718	-
Ristourne - La Capitale	-	7 997
	118 624 \$	114 133 \$

4. Avances et dus interfonds

Les avances et dus interfonds ne portent pas intérêts.

Notes complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

5. Placements

	2005	2004
Placements de portefeuille, à la valeur d'acquisition :		
Actions cotées en bourse, à la valeur d'acquisition (valeur boursière 118 853 \$, 128 112 \$ en 2004)	98 202 \$	98 202 \$
Fonds – La Capitale, portant intérêts aux taux des obligations du Canada majoré de 0,50 % avec un taux minimum de 4 %	340 117	155 073
	438 319 \$	253 275 \$

6. Immobilisations corporelles

	2005	2004		
Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette		
Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette		
Terrain	85 000 \$	85 000 \$	85 000 \$	
Bâtiment	704 743	107 457	597 286	614 904
Mobilier de bureau	49 439	30 360	19 079	20 376
Matériel informatique	101 434	81 024	20 410	39 102
	940 616 \$	218 841 \$	721 775 \$	759 382 \$

Selon l'évaluation municipale pour 2005, le terrain est évalué à 97 400 \$ et le bâtiment à 578 100 \$.

7. Crédoiteurs

	2005	2004
Fournisseurs	52 579 \$	62 920 \$
Jetons et honoraires	33 057	10 469
Salaires	-	10 700
Frais courus	20 844	35 895
Intérêts courus	1 435	1 586
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	-	176 774
Prime d'assurance responsabilité	44 509	307 590
	152 424 \$	605 934 \$

Notes complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

8. Dette à long terme

	2005	2004
Emprunt de 400 000 \$, remboursable par versements mensuels de 3 727 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 6,65 %, échéant en mai 2012, renégociable en octobre 2008, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 682 286 \$	254 241 \$	281 074 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(28 669)	(26 829)
	225 572 \$	254 245 \$

Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2006	28 669 \$
2007	30 635 \$
2008	32 735 \$
2009	34 979 \$
2010	37 378 \$

9. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2005	2004
Débiteurs	(174 894) \$	(16 451) \$
Frais payés d'avance	(409)	9 003
Créditeurs	(453 510)	276 110
Produits perçus d'avance	(576 384)	(54 844)
Provision pour réclamations	(41 624)	(34 258)
	(1 246 821) \$	(179 560) \$

Intérêts payés

	2005	2004
Intérêts payés	16 293 \$	17 700 \$

10. Virement d'origine interne

Au cours de l'exercice, l'Ordre a grevé d'affectations d'origine interne un montant de - \$ (150 000 \$ en 2004) pour augmenter le fonds de gestion du risque.

11. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt de l'Ordre est limité.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des produits perçus d'avance correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est de 266 578 \$ lorsqu'on l'actualise au taux du marché qui correspond approximativement à 5,25 % en date du 31 mars 2005 pour des emprunts semblables.

12. Éventualités

Litige

Une mise en demeure a été déposée contre l'Ordre par deux membres qui allèguent avoir perdu des revenus. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Selon l'Ordre, la mise en demeure est non fondée. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2005.

Renseignements complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 marsAnnexe A
Administration générale

	2005	2004
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Cotisations des membres	1 171 869 \$	991 681 \$
Inscriptions, admissions et examens	15 808	7 456
Amendes	25 344	18 278
Autres	4 066	1 887
	1 217 087 \$	1 019 302 \$

Annexe B
Publications

	2005	2004
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Journal	117 047 \$	124 733 \$
Revue	29 516	13 438
Répertoire des membres	40 336	3 310
	186 899 \$	141 481 \$

Annexe C
Revenus de placements

	2005			2004	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
Intérêts - La Capitale	-	6 644 \$	-	6 644 \$	5 073 \$
Intérêts - autres	19 748	-	3 517	23 265	29 883
Dividendes	-	-	3 616	3 616	3 322
	19 748 \$	6 644 \$	7 133 \$	33 525 \$	38 278 \$

Renseignements complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe D
Administration générale

				2005	2004
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	Total	Total
Salaires et charges sociales	333 213 \$	18 811 \$	2 000 \$	354 024 \$	333 666 \$
Fournitures	8 144	-	-	8 144	6 785
Frais de courrier	9 855	1 247	-	11 102	11 174
Délégation, déplacements et représentation	19 316	-	-	19 316	16 075
Contribution au conseil interprofessionnel	8 486	-	-	8 486	8 474
Impression	7 517	3 000	-	10 517	1 902
Services professionnels	13 945	1 360	1 360	16 665	30 613
Comité des sinistres	-	372	-	372	1 435
Assurances	3 270	-	-	3 270	1 979
Frais bancaires	1 427	-	-	1 427	1 356
Abonnement	1 489	-	-	1 489	2 141
Frais de cartes de crédits	6 588	2 011	-	8 599	15 708
Télécommunications	13 866	-	-	13 866	14 264
Service ménager	6 507	-	-	6 507	5 944
Créances douteuses	250	-	-	250	1 200
Entretien et réparations - meublier de bureau	2 433	-	-	2 433	14 737
Perfectionnement	6 085	-	-	6 085	5 990
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	27 908	-	-	27 908	28 778
	470 299 \$	26 801 \$	3 360 \$	500 460 \$	502 221 \$

Renseignements complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 marsAnnexe E
Bureau et comités

	2005		2004
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Honoraires	14 074	\$	16 190
Administratif	3 783		2 857
Rémunération	50		50
Discipline	1 212		4 606
Comité de révision des plaintes	469		602
Inspection professionnelle	14 586		11 119
Revue	351		469
Médicaments	140		552
Formation en médecine vétérinaire	-		259
Arbitrages des comptes	-		180
Comité ad hoc	9 167		20 425
Bien-être des animaux	4 057		1 083
Spécialistes	-		764
Scrutateurs	500		-
Reconnaissance du mérite	-		430
	48 389	\$	59 586
			\$

Annexe F
Bureau du syndic

	2005		2004
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	241 071	\$	197 424
Entretien d'équipements	1 272		433
Fournitures et poste	1 083		1 078
Délégation, déplacements et représentation	2 659		2 919
Télécommunications	521		491
Services juridiques	10 552		30 558
Investigateurs	1 968		135
Expertise/témoins	573		1 144
Autres	474		395
	260 173	\$	234 577
			\$

Renseignements complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe G
Inspection professionnelle

	2005		2004
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	99 455	\$	62 342 \$
Fournitures et poste	1 094		1 235
Télécommunications	100		93
Honoraires - inspecteurs	56 512		38 580
Frais de déplacements - inspecteurs	19 680		16 988
	176 841	\$	119 238 \$

Annexe H
Développement professionnel

	2005		2004
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	83 528	\$	93 048 \$
Formation à distance	891		992
Délégation, déplacements et représentation	605		710
Fournitures et poste	1 384		1 822
Impression	3 947		3 943
	90 355	\$	100 515 \$

Annexe I
Publications

	2005		2004
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	63 867	\$	68 739 \$
Rédaction	9 700		13 800
Fournitures et poste	27 902		15 222
Délégation, déplacements et représentation	634		-
Traduction	-		880
Impression	95 054		59 447
Autres	110		36
	197 267	\$	158 124 \$

Renseignements complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 marsAnnexe J
Immeubles

	2005	2004
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Assurances	4 384 \$	4 482 \$
Énergie	31 656	33 887
Entretien et réparations	35 014	36 035
Taxes et permis	22 975	22 640
Intérêts sur la dette à long terme	17 728	19 287
Amortissement	17 618	17 618
	129 375 \$	133 949 \$

SA RAISON D'ÊTRE

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC EST UN ORGANISME CONSTITUÉ EN VERTU DU *CODE DES PROFESSIONS* ET DE LA *LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES* QUI REGROUPE TOUS LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC POUR ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC.

SA MISSION

PROMOUVOIR UNE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE QUALITÉ POUR PROTÉGER LE PUBLIC ET POUR CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX AINSI QU'AU MAINTIEN DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

SES MOYENS

CONTRÔLER L'ADMISSION À L'EXERCICE, LA FORMATION CONTINUE, L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, LA DÉONTOLOGIE ET LA DISCIPLINE EN APPLIQUANT LES RÈGLEMENTS ADOPTÉS POUR LE FAIRE.